

Groupe de travail "Chemins et sentiers publics assessois"

Document de base

Texte approuvé lors de la réunion du 7 février 2006

Principes

Le groupe de travail est un rassemblement bénévole de personnes préoccupées par la sauvegarde du patrimoine que représentent les cheminements publics constitué de chemins et sentiers « de terre ».

Une partie de ce patrimoine est mis en danger par l'évolution des modes de production et de déplacement. Mais la désuétude certaine de nombreux chemins et sentiers ne peut être considérée comme preuve de leur inutilité.

Au contraire, cette petite voirie peut toujours répondre à des besoins en terme de santé (sports, loisirs actifs), d'éducation (découverte de l'environnement), de mobilité et de biodiversité. Ces besoins, déjà réels aujourd'hui, pourraient même s'affirmer avec le temps et les générations.

Le groupe porte donc un grand intérêt à ce que soit maintenue ou réhabilitée l'utilisation des chemins afin qu'ils puissent profiter à chacun, qu'il soit usager quotidien ou occasionnel; qu'il soit habitant du lieu ou venant de l'extérieur.

Les notions primordiales de bien-être, de respect de l'autre, de l'environnement et du cadre de vie, guident les actions du groupe.

Le groupe défend aussi la notion de participation active des citoyens à la vie communale.

Objectifs

CONTRIBUER à la SAUVEGARDE du patrimoine constitué par les chemins et sentiers publics, prioritairement dans l'entité communale de Assesse.

PROMOUVOIR l'utilisation non motorisée de ces chemins et sentiers (piétons, cavaliers, attelages, cyclistes, VTTistes) au sein des villages et entre ceux-ci.

Rôles

Au niveau de l'entité d'Assesse, le groupe souhaite jouer un triple rôle:

- RELAYER vers l'autorité les constats de terrains sur l'état des chemins
- ASSURER LE SUIVI des suggestions formulées auprès de l'autorité et en rappelant les intérêts des usagers.
- ORGANISER DES ACTIONS publiques qui popularisent les chemins et en multiplient les occasions de fréquentation.

Axes de travail

ETAT DES LIEUX. poursuivre la réalisation d'un état des lieux permanent de la situation des cheminements publics à Assesse comme outil de travail de base (listing de situations problématiques, cartographie).

PROGRAMMATION. Identification des travaux dont les membres souhaitent la réalisation par l'autorité. Evaluation de l'avancement de ce programme.

ACTIONS DE TERRAIN. Mobilisation ponctuelle des membres et sympathisants pour des actions décidées par le groupe et autorisées. Actuellement il s'est agi de défrichage. Ces actions sont un appel d'air en même temps que moments mobilisateurs plus larges et porteur de communication vers le public. L'avenir pourrait voir d'autres types de mobilisation autour d'autres projets in situ (ex: opération propreté).

SIGNALETIQUE : projet de signalisation de l'entrée de certains chemins peu connus

BALADES. Organisation de balades thématiques pour le grand public sur les chemins et sentiers

COLLABORATIONS EXTERIEURES. Participation directes ou indirectes à d'autres activités centrées sur l'usage de la petite voirie, dans l'entité d'Assesse ou dans les entités proches. Exemples: participation à la réalisation du balisage des boucles touristiques de Appel (ex Syndicat d'initiative), collaborations avec la Fête de mai de Gesves-Assesse.

Fonctionnement

Le groupe de travail est une organisation de fait ,constituée sur la base d'un engagement individuel, volontaire et bénévole, d'habitants de l'entité d'Assesse ou de personnes impliquées sur le territoire communal.

Il est autonome dans son fonctionnement et sa dynamique mais il entretient des liens étroits avec l'autorité communale - qui l'a d'ailleurs institué et en assure le soutien logistique (accueil des réunions, photocopies de documents et expéditions de courrier).

Le groupe de travail entend construire et développer, avec le pouvoir communal de l'entité d'Assesse, un partenariat durable, au sein duquel il puisse faire valoir ses objectifs.

Dans une optique de respect mutuel, le groupe de travail considère la Commune comme l'organe gestionnaire des petites voiries vicinales et communales, détenteur de toute l'autorité nécessaire quant au respect du caractère public permanent du cheminement le long de ces voiries.

Cela comprend :
les décisions relevant de la gestion des propriétés communales,

la politique d'entretien et les moyens affectés (travaux),
la promotion générale du respect des règlements et des lois (information),
la lutte contre l'appropriation individuelle des chemins (actions administratives, police, actions juridiques).

Le groupe de travail veille aussi à réaliser ses objectifs dans un climat de dialogue et d'ouverture avec tous les utilisateurs autorisés, de même qu'avec les propriétaires et les riverains de chemins publics.

Organisation

Tous les deux ans (la prochaine fois en mai 2007) Le groupe de travail procède à une actualisation officielle de la liste de ses membres. Un appel public permet à chacun de faire acte de candidature.

A cette occasion , les membres élisent un bureau et au sein de celui-ci, un président. Le président est la personne de contact du groupe et son responsable. Pour le reste, le travail du bureau est collégial et ses membres se répartissent les tâches courantes en fonction des besoins. Le bureau a comme rôle principal d'animer les réunions plénières et d'en assurer le suivi.

Les réunions plénières sont la base du groupe. Ces moments d'information, de débats, de dialogue amènent à prendre

des orientations et des décisions sur l'action. De même, la réalisation des objectifs du groupe y est évaluée. La participation active d'un maximum de ses membres aux réunions plénières renforce le groupe .

Les réunions plénières ne sont pas limitées aux membres. Elles peuvent inclure la consultation de personnes ressources invitées.

Le recours à des sous-groupes thématiques permet une approche rigoureuse de certains thèmes, la réflexion, l'organisation d'activités, le développement de projets.